



AVIS DE COURSE

LE TROPHEE DU VERDON

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 04

INTER-SERIES Dériveurs et Catamarans - temps compensé 5B

Samedi 24 août 2024

Club Nautique et de Loisirs de Sainte Croix du Verdon

1. REGLES

La régata sera régie par :

- Les règles de course à la voile 2021-2024,
- Le présent avis de course.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1. La régata est ouverte à tous les bateaux des inter-séries Dériveurs et Catamarans.

2.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence Club FFVoile valide,
- Une attestation - questionnaire de santé et une autorisation parentale pour les mineurs.

3. DROITS A PAYER

Gratuité pour tous les engagés.

4. PROGRAMME

4.1. Confirmation d'inscription : **Samedi 24 août de 10h00 à 12h00.**

4.2. Date et heure du briefing : **Samedi 24 août à 13h00.**

4.3. Premier signal d'avertissement : **Samedi 24 août à 14h00.**

5. INSTRUCTIONS DE COURSE : disponibles à la confirmation des inscriptions.

6. PARCOURS

Parcours construits : au vent / sous le vent ou triangle

7. CLASSEMENT

7.1. Le système de classement utilisé sera le suivant : 1^{er} 1 point, 2^{ème} 2 points, etc ...

7.2. Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.

7.3. Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.

7.4. Si plus de 3 courses sont courues, la plus mauvaise course sera retirée du classement.

8. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La décision de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.